

23 mai 2013

PAR COURRIEL

Madame Rita Leblanc
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Plans et expertise technique – Production
et transport – Direction – Réseau de
distribution – Montmorency, Matapédia et
réseaux autonomes
1^{er} étage
2625, boul. Lebourgneuf
Québec (Québec) G2C 1P1

**Objet : Réponse à la demande de la commission concernant le rendement d'une centrale à
moteur diesel et d'une centrale au gaz naturel**

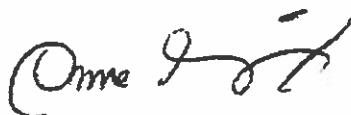
Madame Leblanc,

Lors de la première partie des audiences publiques dans le mandat d'enquête sur les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques des Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière, la commission a posé une question à Hydro-Québec concernant le rendement d'une centrale à moteur diesel et d'une centrale au gaz naturel.

Tout d'abord, il est important de rappeler que le rendement énergétique est le rapport entre l'énergie consommée par une installation et l'énergie produite.

Donc, une centrale à moteur diesel comme celle des Îles-de-la-Madeleine a un rendement d'environ 35% à 40%. Une centrale au gaz naturel à cycle simple présente un rendement similaire à une centrale à moteur diesel, alors qu'une centrale au gaz naturel à cycle combiné peut atteindre environ 60% de rendement. Ainsi, la transformation de combustibles fossiles, tels que le diesel ou le gaz naturel, entraîne des pertes d'énergie importantes sous forme de chaleur dissipée.

Veuillez agréer mes plus sincères salutations,



Anne Giroux
Chef – Plans et expertise technique – Production et transport
Direction – Réseau de distribution -
Montmorency, Matapédia et réseaux autonomes

Régie de l'énergie	
DOSSIER: R-3905	2014
DÉPOSÉE EN AUDIENCE	PHASE 2
Date: 8 JUILLET 2015	
Pièces n° C-ROEE-	
0035	